



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille que :

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires 2026 du conseil municipal adopté à la séance ordinaire du 8 décembre 2025 est modifié. La date de la séance du mois d'octobre a été modifiée lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

La séance du conseil municipal du mois d'octobre aura lieu le **6 octobre 2026** au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille, à **19 h**.

DONNÉ à Saint-Camille, ce 9^e jour de septembre de l'an 2026.

Monique Polard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Ham-Sud, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-annexé est affiché en deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 15 h, le 9^e jour du mois de septembre de l'an 2026 et diffusé sur le site web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de septembre 2026.

Monique Polard
Directrice générale et greffière-trésorière